

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2022 à 19H00



N° 077/2022 – Remplacement de conseillères municipales démissionnaires au sein de différentes instances

Conseillers en exercice : **28** – Présents : **24** – Excusés avec Pouvoir : **3** – Excusé sans Pouvoir : **0**
Absents : **1** – Votants : **27**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 5 OCTOBRE, le Conseil Municipal de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, après convocation légale **du 29 SEPTEMBRE 2022**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GARCON Françoise, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR :

Mesdames :

BULIARD Sylvie (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), CHAUDET Lydie (pouvoir donné à François BIRRAUX), GONGUET Nathalie (pouvoir donné à Jean-Luc BERNARD)

ETAIT ABSENTE :

Madame :

JACQUET Aude,

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Alexis GRUET** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Considérant les démissions présentées par Mesdames Magalie RODET et Valérie PERREAUT de leur mandat de conseillère municipale, il est nécessaire de procéder à leur remplacement dans les différents organismes au sein desquels elles représentaient la commune.

Monsieur le Maire propose de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, et de nommer en votant à main levée pour chacune des désignations à effectuer dans les associations énumérées ci-après.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour chacune des désignations,
DESIGNE les nouveaux représentants suivants :

ORGANISMES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Association BOUT'CHOU	1- Isabelle VIGNAGA	Evelyne DOUVRE
	2- Aude JACQUET	Rita MONTEIRO
	3- Jean-Luc BERNARD	Jean-Michel GALIEN
Pôle Socio-Culturel	1- Isabelle VIGNAGA	Francis SCHWINTNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20221005-077-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2022

Publication : 20/10/2022

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : **20** / **10** / 2022

	2- Rita MONTEIRO	Sylvie BULIARD
	3- Alain ROUSSEAU	Françoise GARCON
Comité de Jumelage Redea (Roumanie)	1- Patrick BOUVARD	Bruno MIRALLES
	2- Isabelle MESSINA	Stéphane RONGEAT
	3- Rita MONTEIRO	Lydie CHAUDET
	4- Guillaume FAUVET	Frédéric MARCILLAC
	5- Evelyne DOUVRE	Alexis GRUET
	6- Aude JACQUET	Nathalie GONGUET
	7- Marc BOILEAU	Valérie FERAUD
	8- Céline ROUSSEL	François BIRRAUX

DONNE pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,

Guillaume FAUVET